RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 10915
Numéro SIREN : 490 299 989
Nom ou dénomination : EXELTIUM

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 46083

28 juin 2023
Certifié conforme

Jean-Paul AGHETTI

EXELTIUM
Société par actions simplifiée au capital de 12.358.089,60 euros
Siège social : 7, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
490 299 989 RCS PARIS
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023

EXTRAIT

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
17 JUIL. 2023
Sous le N° : 46083

L'an deux mille vingt-trois,
et le dix-neuf avril,
à 14 heures,

Les Associés de la Société se sont réunis par vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président de la Société.

[...]

PREMIÈRE RESOLUTION

(*Examen et approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports qui le concernent ; quitus au Président*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes annuels,

approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice qui s'élève à
8.960.859 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale, statuant conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour : 1.662.006 ***Contre :0*** ***Abstention : 0***

DEUXIÈME RESOLUTION

(*Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes annuels,

- **constate** que le bénéfice de l'exercice s'élève à : 8.960.859 euros
- **constate** que le report à nouveau s'élève à : 27.122.724 euros

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante : un montant de 8.960.859 euros sera affecté sur le compte "report à nouveau" qui sera ainsi porté d'un montant de 27.122.724 euros à un montant de 36.083.583 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a jamais procédé à une distribution de dividendes depuis sa constitution.

Pour : 1.662.006 ***Contre :0*** ***Abstention : 0***

TROISIÈME RESOLUTION

(*Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant conformément à l'article 16 des statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

approuve ce rapport dans tous ses termes et les conventions décrites dans ce rapport.

Pour : 1.662.006 ***Contre :0*** ***Abstention : 0***

QUATRIEME RESOLUTION

(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Pour : 1.662.006 ***Contre :0*** ***Abstention : 0***

28 juin 2023
Certifié conforme

Jean. Paul AGHETTI

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

EXELTIUM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
EXELTIUM
7 boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

EXELTIUM
7 boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

À la collectivité des associés de la société EXELTIUM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXELTIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 avril 2023

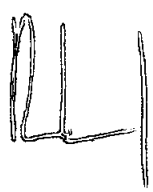

Renaud Laggiard

Associé

EXELTIUM

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 18 des statuts.

28 juin 2023
Certifié conforme

Jean. Paul AGHETTI

7, boulevard Malesherbes – 75008 Paris
Tel : 33 (0) 1 43 12 54 00

R.C.S Paris 490 299 989
TVA : FR30 490 299 989

ACTIVITE DE LA SOCIETE

EXELTIUM, Société par Actions Simplifiée, a pour activité l'achat et la revente d'électricité dans le cadre de contrats à long terme dans le respect de la loi n°2005-720 du 30 décembre 2005 et du décret n°2006-506 du 3 mai 2006.

Historique :

Exeltium regroupe 27 sociétés possédant des sites industriels en France entrant dans les critères permettant de les définir comme électro-intensifs. Via une structure contractuelle innovante, Exeltium permet à ces sites d'accéder à une électricité en base à prix compétitif et stable.

La société a conclu avec EDF en 2010 un contrat de fourniture d'électricité pour 24 ans dont le principe repose sur le paiement d'une avance en tête au démarrage des livraisons et le paiement au fil des livraisons d'un prix indexé sur les charges d'exploitations du parc électronucléaire.

Les financements correspondants ont été apportés via une augmentation de capital consentie par les actionnaires, l'émission d'obligations subordonnées et la levée d'une dette bancaire auprès de dix banques internationales. Les conditions obtenues à ce moment-là laissaient entrevoir une augmentation conséquente du coût de la dette à partir du 1er janvier 2016. Cette perspective a poussé la société à refinancer sa dette.

Ce refinancement a eu lieu en 2015. Les conditions ont été améliorées, avec notamment un allongement de la maturité des dettes bancaires et obligataires et une réduction des taux.

L'activité opérationnelle de la société, les livraisons d'électricité aux sites industriels et l'activité de revente des volumes non consommés sur les marchés ont commencé le 1er mai 2010.

Résumé de l'activité 2022

Livraisons de l'électricité et activités opérationnelles

Au cours de l'année 2022, Exeltium a acquis 7,4 TWh d'électricité auprès d'EDF, et en a facturé 5,2 TWh aux clients de la société au prix défini par le contrat aval. Le solde de 2,1 TWh correspond pour 2,0 TWh à la réduction des volumes contractuels de certains clients à la suite de l'exercice de l'option de sortie (*opt-out*) par ces derniers, et pour les 0,1 TWh restants aux volumes initialement destinés à deux clients dont les contrats ont été résiliés (respectivement le 1er janvier 2019 et le 1er février 2020), après la mise en liquidation judiciaire desdits clients.

Les volumes revendus par Exeltium sur le marché pour le compte de ses clients pendant cette année s'élèvent à 307 GWh, soit 4,2% des volumes totaux achetés à EDF. En comparaison, 137 GWh avaient été revendus en 2021. La part de ces volumes 2022 revendus sur le marché est légèrement supérieure aux niveaux historiquement constatés.

Conséquences de la hausse des prix de marché de l'électricité

La forte hausse des prix de marché de l'électricité en France, observée depuis mi-2021, a fait augmenter sensiblement les prix d'achat et de vente contractuels de la société entre 2021 et 2022. Les impacts projetés de ces changements sur les résultats de la société étant significativement négatifs, la société a dans un premier temps sollicité ses clients afin d'augmenter le prix aval sur les volumes du premier semestre 2022. Dans un second temps, la société a renégocié avec son fournisseur certains mécanismes contractuels l'exposant à la volatilité des prix de marché.

Transfert de sites, changement d'actionnaires et défaillances

Exeltium ne dénombre aucune défaillance de clients/actionnaires ni de caution solidaire pour l'année 2022.

Remboursement de la dette et paiement des Rabais pour Bonne Performance

Au cours de l'année 2022, les remboursements contractuels des dettes senior et junior ont été effectués conformément aux échéanciers prévus.

Au mois d'octobre, après avoir constaté qu'aucun des cas de blocage des Rabais pour Bonne Performance n'avait été activé à l'issue du premier semestre 2022, et après avoir constaté la signature des avenants aval pour l'augmentation du prix client sur le premier semestre 2022, la société a versé aux clients les Rabais pour Bonne Performance dus au titre des livraisons d'électricité du premier semestre 2022.

Concernant le second semestre, les ratios de couverture sont respectés et les Rabais pour Bonne Performance seront versés aux clients, avant le 30 avril 2023.

PERSPECTIVES D'AVENIR
EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis janvier 2023, l'activité d'Exeltium se poursuit conformément aux règles contractuelles établies avec son fournisseur EDF, ses clients et les établissements prêteurs.

Les négociations avec EDF visant à modifier l'indexation sur les prix de marché du prix dû par la société, ainsi qu'à modifier certaines compensations financières dues par la société, ont abouti et ont permis la signature d'un avenant au contrat amont, le 23 mars 2023. Dans le même temps, les clients ont également signé un avenant à leur contrat, reflétant certaines des modifications faites au contrat avec EDF, et actant une baisse de prix sur les volumes du second semestre 2022.

Les avenants amont et aval étant rétroactifs respectivement au 1er janvier 2022 et au 1er juillet 2022, leurs conséquences comptables ont été prises en compte dans l'élaboration des comptes 2022 de la société.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN

A l'actif du bilan

Le montant total des immobilisations nettes s'élève à 656 699k€ au 31 décembre 2022, comparés à 744 916k€ au 31 décembre 2021.

Les immobilisations financières correspondent principalement au solde de l'avance en-tête, amortie au rythme des livraisons d'électricité.

Le montant net de l'actif circulant et des charges à répartir s'élève à 424 709k€ au 31 décembre 2022, comparés à 373 452k€ au 31 décembre 2021.

- Le poste *Clients* s'élève à 127 226k€ et est principalement composé de factures clients à établir pour le complément de prix CP2 et de la facturation des clients effectuée début 2023 relative aux livraisons de décembre 2022.
- Le poste *Autres créances* s'élève à 29 707k€ et est principalement composé des avoirs à recevoir liés à l'avenant au contrat avec EDF.
- Le poste *Valeurs mobilières de placement* s'élève à 83 135k€ et correspond aux liquidités placées sur des produits de trésorerie.
- Le poste *Instruments de trésorerie* s'élève à 43 679k€ et correspond aux primes de l'option de vente destinée à couvrir le risque de marché lié à l'exercice éventuel par les clients de leurs options de sortie.

- Le poste *Disponibilités* s'élève à 140 877k€.

Le poste *Frais d'émission d'emprunt à étaler* s'élève à 15 870k€ et correspond (i) au montant des frais d'émission de l'emprunt obligataire souscrit par la CDC en 2010, amortis sur la durée de l'emprunt obligataire, (ii) au montant des frais de refinancement de l'emprunt obligataire en 2015, amortis sur la durée de l'emprunt obligataire, (iii) au montant des frais relatifs au refinancement en 2015 de la dette senior bancaire, amortis sur la durée de la dette bancaire, (iv) à la commission de succès versée à Natixis en 2010, amortie sur la durée de vie du projet, et (v) au stock d'impôts différés actifs.

Le stock d'*Impôts différés actifs* introduit consécutivement au changement de méthode comptable effectué au 1er janvier 2012, s'élève à 1 002k€. Ce poste correspond aux économies d'impôts qui pourront être réalisées dans le futur en utilisant les pertes accumulées jusqu'à la clôture de l'exercice. Depuis 2017, et l'annonce dans la Loi de finances de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés, ce montant est réévalué annuellement. Les changements de méthode de calcul du résultat fiscal avant impôt adoptés dans la Loi de finances 2019 ont aussi été pris en compte dans la réévaluation du stock d'impôts différés actifs au 31 décembre 2022.

Le total net du bilan actif s'élève à 1 097 278k€ au 31 décembre 2022, comparé à 1 140 840k€ au 31 décembre 2021.

Au passif du bilan

Le montant des capitaux propres s'élève à 49 677k€ au 31 décembre 2022, comparé à 40 717k€ au 31 décembre 2021.

Le capital social s'élève à 12 358k€.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 8 961k€ au 31 décembre 2022.

Le poste *Dettes* s'élève à 1 047 601k€ au 31 décembre 2022, comparé à 1 100 123k€ au 31 décembre 2021.

Ce poste comprend les rubriques suivantes :

- *Emprunts obligataires* à hauteur de 97 155k€,
- *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit* à hauteur de 691 572k€, correspondant au montant net de la dette senior bancaire,
- *Emprunts et dettes financières diverses* à hauteur de 41 058k€ qui correspondent aux dépôts de garantie primaires versés en numéraire par certains clients et aux créances long terme relatives à la vente par la société de surplus sur les marchés,
- *Fournisseurs* à hauteur de 136 116k€, dont 95 177k€ correspondant à la facture non parvenue d'EDF concernant le complément de prix CP2, 16 161k€ correspondant à la facture EDF d'AFAb sur les volumes 2021, et 24 414k€ correspondant à la facture EDF non parvenue relative au mois de décembre 2022,
- *Dettes fiscales et sociales* à hauteur de 6 572k€ qui correspondent notamment 4 193k€ pour de la TVA sur des factures à établir et à 1 986k€ pour de la TVA à décaisser,
- *Autres dettes* à hauteur de 67 640k€, constituées principalement des Rabais pour Bonne Performance au titre de la livraison d'électricité du second semestre 2022, des avoirs pour surplus remis de novembre et décembre 2022, ainsi que d'avoirs à établir au titre

du complément de prix CP2 et d'autres avoirs au titre de la baisse de prix client sur les volumes du second semestre.

Le montant total net du bilan passif s'élève à 1 097 278k€ au 31 décembre 2022, comparé à 1 140 840k€ au 31 décembre 2021.

COMPTE DE RESUTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 448 769k€ en 2022, contre 323 918k€ en 2021, soit une augmentation de 38,5%. Les produits d'exploitation comprennent principalement :

- Les ventes d'électricité facturées aux clients et aux contreparties sous forme de factures Take or Pay et de rétrocessions à hauteur de 446 097k€, dont les rabais pour un montant négatif de -52 322k€,
- Les frais annexes facturés aux clients tels que la TICFE et l'injection pour 2 672k€.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 385 465k€ en 2022, contre 248 601k€ en 2021. Les charges d'exploitation ont augmenté de 135 865k€ d'une année sur l'autre. Les charges d'exploitation comprennent notamment :

- Les achats d'électricité qui s'élèvent à 378 189k€ en 2022, contre 238 721k€ en 2021, constitués principalement des postes :
  - Achats d'électricité à EDF 266 191k€,
  - Reprise de l'avance en tête versée à EDF à hauteur de 87 808k€,
  - Charge d'AFAb due à EDF à hauteur de 16 057k€.
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 4 084k€ en 2022 (contre 4 415k€ en 2021) et correspondent principalement à l'étalement des frais d'émission d'emprunts.

Le résultat d'exploitation s'élève à 63 304k€ en 2022, comparé à 75 317k€ en 2021.

Les produits financiers provenant de l'investissement de la trésorerie disponible s'élèvent à 2 007k€ en 2022 (contre 968k€ en 2021) et comprennent les revenus de valeurs mobilières de placement, des obligations, des dépôts à terme et certificats de dépôts.

Les charges financières s'élèvent à 50 897k€ en 2022 (contre 58 663k€ en 2021) et comprennent principalement :

- Les charges de swap de taux à hauteur de 22 750k€,
- Les intérêts sur la dette senior bancaire à hauteur de 17 974k€,
- Les intérêts sur l'emprunt obligataire à hauteur de 10 159k€.

Le résultat financier s'élève à -48 759k€ en 2022, contre -57 689k€ en 2021.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 14 544k€ en 2022, comparé à 17 629k€ en 2021.

Au 31 décembre 2022, son résultat courant étant positif, la société a consommé une partie de ses impôts différés enregistrés lors des exercices précédents, et ce pour un montant de 2 928k€. L'impôt exigible représente, lui, un montant de 2 655k€.

Le bénéfice de l'année s'élève ainsi à 8 961k€ en 2022 (contre un bénéfice de 10 172k€ en 2021).

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous prions de trouver en **Annexe 1** les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 960 859 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau : 8 960 859 euros.

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2022 et si la proposition d'affectation du résultat est acceptée, le report à nouveau s'élèverait à 36 083 583 euros.

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SUCCURSALES

La société n'a pas de filiale et n'a pas de succursale.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la société n'a jamais procédé à une distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

PRISES DE PARTICIPATIONS (DETENTIONS D'ACTIONS OU DROITS DE VOTE) SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN France, OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

La société n'a ni acquis, ni cédé de participation au cours de l'exercice écoulé et aucune prise de contrôle d'une autre société n'est intervenue.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTOCONTROLE

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2020 et à ce jour, la société n'auto-détient aucune de ses actions.

MONTANT DE PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Nous vous précisions que la société n'a consenti aucun prêt au titre de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de notre Commissaire aux Comptes, et notamment de son rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils vous ont été présentés, le rapport de gestion, le rapport du Président et celui de votre Commissaire aux Comptes, ainsi que les opérations qui y sont visées et d'affecter le bénéfice de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de sa gestion au Président de la société au cours de l'exercice écoulé.

EXELTIUM

Annexe 1

Factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D 441-4 du Code de Commerce)

	Article D 441 - I - 1° : Factures *reçues* non réglées Au 31 décembre 2022 dont le terme est échu						Article D 441 - I - 2° : Factures *émises* non réglées Au 31 décembre 2022 dont le terme est échu					
	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour *(indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					6	0					1
Montant total des factures concernées (H.T.)	507€	5 576€	-120€	927€	1 343€	7 725€	- €			2 000€		2 000€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T.)	0%	0%	0%	0%	0%	380 071 730€						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (H.T.)							0%	0%	0%	0%	0%	448 769 121€
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (H.T.)	- €						- €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : A réception ☒ Délais légaux : 30 jours						☒ Délais contractuels : 20 jours ☐ Délais légaux : 30 jours					

28 juin 2023
Certifié conforme

Jean. Paul AGHETTI

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EXELTIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 097 278 020 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 960 859 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par le Président de la société.

Activité de la société

La société a pour activité l'achat et la revente d'électricité sur la base d'un prix fixé à long terme sur une durée de vingt-quatre années. Son unique fournisseur d'électricité, sélectionné à la suite d'un appel d'offre, est EDF. Ses clients sont des groupes industriels dont les sites de consommation d'électricité sont situés en France. En conformité avec les contrats de vente conclus avec ses clients, ceux-ci doivent aussi être actionnaires.

L'activité opérationnelle de la société a démarré le 1er mai 2010. A cette date, l'ensemble des contrats d'achat et de vente d'électricité ont pris effet, la société a versé à EDF le prépaiement de l'électricité acquise et a obtenu les financements correspondants.

Le 27 juillet 2014, le troisième avenant au contrat conclu avec EDF prévoyant un ajustement des conditions économiques a été signé. De manière simultanée, les clients ont signé un nouvel avenant afin de refléter dans leur contrat les nouvelles conditions du contrat amont.

En juillet 2015, la société a eu recours au refinancement de sa dette senior représentant un montant de 1 435 000 milliers d'euros. Ce montant a notamment permis de rembourser la dette initiale pour un montant de 1 280 695 milliers d'euros. Immédiatement après le refinancement de la dette senior, la société a renégocié les conditions de l'emprunt obligataire souscrit par la Caisse des Dépôts et Consignations et a remboursé une partie de cet emprunt.

En 2019, les clients d'Exeltium se sont prononcés concernant la première période d'opt-out (2020-2024). La société a ainsi constaté la sortie de trois de ses clients, pour des volumes représentant 27,6% des volumes totaux sur les années 2020-2024. Ces volumes ont tous été vendus à différentes entités de trading d'électricité.

En 2020, EDF a procédé à un versement de 81 856 500 euros, le 30 juin 2020. Ce versement intervient dans le cadre du complément de prix CP2, et est directement lié au nouveau retard constaté dans la construction de l'EPR de Flamanville 3. Le montant est contractuel et correspond à la valorisation par EDF du prépaiement du CP2 par la société de janvier 2015 à avril 2020. Ainsi, Exeltium et EDF sont revenus à la situation initiale : le CP2 sera dû par Exeltium à EDF après la mise en service de Flamanville 3, dont la date est incertaine.

Le futur décaissement à effectuer par Exeltium est sécurisé par un système de dépôt de garantie et de garanties bancaires. Dans le détail, la plupart des clients ont mis en place des garanties bancaires afin de récupérer temporairement la part des 81 856 500 euros qu'ils avaient financée depuis le début de leur contrat, tout en supprimant, pour la société, tout risque de trésorerie au moment de la mise en service de Flamanville 3. Pour les clients n'ayant pas apporté de garantie bancaire, la société a conservé leur part du CP2 sous forme de dépôt de garantie. Tous les clients ont l'obligation d'augmenter chaque année le montant de leur garantie bancaire (ou de leur dépôt de garantie) afin de couvrir la charge du CP2 liée à leurs volumes annuels respectifs.

Le traitement comptable retenu pour ce complément de prix CP2 consiste en un étalement du montant de CP2 amont (qui sera dû à EDF) grâce à une facture non parvenue, et du montant du CP2 aval (qui sera payé par les clients) grâce à des factures à émettre, sur les volumes restants à livrer.

En 2022, pour faire face à l'augmentation des prix de marché et aux possibles difficultés financières en découlant, la société a dû négocier une hausse de prix avec ses clients, ainsi que de nouvelles modalités pour son contrat avec EDF. Ces négociations ont donné lieu à un premier avenant aval signé en octobre (pour une hausse du prix des volumes clients du 1er semestre 2022), un avenant amont signé en février 2023, et enfin un second avenant aval signé en février 2023 également (notamment pour une baisse de prix des volumes clients du 2nd semestre 2022, et répercuter une partie des modifications de l'avenant amont dans les contrats aval).

Règles et méthodes comptables

D'un point de vue comptable, Exeltium présente au 31 décembre 2022 un résultat net positif pour la sixième année consécutive.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En ce qui concerne le principe de continuité d'exploitation, les pertes constatées lors des premiers exercices clôturés par la société sont cohérentes avec le modèle financier à long terme établi par la société. Ce modèle a été complètement mis à jour lors du refinancement en 2015, et les résultats positifs constatés depuis l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 sont eux aussi cohérents avec les projections du modèle.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* frais de développement : 24 ans pour les frais contractés en 2010 et 19 ans pour ceux contractés en 2014 (soit la durée résiduelle du projet au moment où les frais ont été contractés)
* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 4 ans
* Mobilier : 5 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de défaillance d'un débiteur, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener le montant net de la créance au montant de liquidité que l'on estime pouvoir recouvrir.

Valeurs mobilières de placement, emprunts et swaps de taux d'intérêts

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés au poste « charges à répartir sur plusieurs exercices » et sont amortis sur la durée des emprunts selon une méthode actuarielle qui tient compte des modalités de remboursements des emprunts. La valeur nette comptable des frais d'émissions non encore amortis liés à des emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge à la date du remboursement anticipé. Les dotations aux amortissements sont présentées au compte de résultat dans les charges d'exploitation et non en charges financières.

Les swaps de taux d'intérêts mis en place par la société ont pour objet de transformer une partie des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces swaps sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont comptabilisés en résultat financier en même temps que les charges d'intérêts variables dont ils assurent la couverture.

Ventes

Les ventes sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les livraisons d'électricité ont lieu.

Engagement de retraite

La société a opté pour constater en charge les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite lorsque ces indemnités sont effectivement supportées. En conséquence, elle ne constitue pas de provisions à ce titre, mais présente l'évaluation qui en est faite dans les engagements donnés hors bilan.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Impôt

Jusqu'au 31 décembre 2011, l'impôt sur les bénéfices comptabilisé au compte de résultat correspondait, le cas échéant, uniquement à l'impôt sur les bénéfices à payer à l'administration fiscale. A partir du 1er janvier 2012, la société a décidé que l'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprendrait aussi bien l'impôt exigible que les impôts différés. Ces derniers sont comptabilisés sur toutes les différences temporaires existantes à la date de la clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables.

En ce qui concerne les actifs d'impôts différés, leur comptabilisation est limitée au montant qu'il apparaît raisonnablement possible de récupérer, compte tenu des prévisions à long terme de la société régulièrement mises à jour.

Les impôts différés sont évalués au bilan sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment de leur dénouement.

En cas de changement du taux d'impôt, les effets du changement de taux sur les soldes d'impôts différés au bilan sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel le taux est modifié.

La Loi de Finance 2019 ayant modifié les règles de déductibilité des intérêts d'emprunts, le solde d'impôts différés actifs a été revalorisé en s'appuyant sur les prévisions de résultat du modèle financier. Cette mise à jour prend également en compte les baisses successives du

Règles et méthodes comptables

taux d'impôt.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2018 et 2020. Le 26 avril 2022, l'administration fiscale a communiqué à la société un avis d'absence de rectification à la suite du contrôle.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine n'a pas eu de conséquence significative pour la société en 2022. La société continuera de réaliser un suivi de son exposition aux conséquences de cet événement tout au long de l'année 2023 ; le cas échéant, la société assurera une communication aux différents organes de gouvernance.

En février et mars 2023, Exeltium a signé avec ses 25 clients un avenant au Contrat aval, ainsi qu'un avenant au Contrat amont avec EDF. Ces différents avenants, revus et validés par les prêteurs de la société, ont pour objectif d'adapter les dits contrats aux nouvelles conditions de marché observées depuis mi-2021, et d'assurer un équilibre économique entre les différentes parties. Certaines modifications contractuelles étant rétroactives au 1er janvier 2022, la société a choisi de prendre en compte les impacts comptables de ces avenants dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 907 921			8 907 921
Immobilisations incorporelles	**8 907 921**			**8 907 921**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 960			34 960
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 477	1 054		52 531
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**86 437**	**1 054**		**87 491**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	739 949 480		87 807 910	652 141 571
Immobilisations financières	**739 949 480**		**87 807 910**	**652 141 571**
ACTIF IMMOBILISE	**748 943 839**	**1 054**	**87 807 910**	**661 136 983**

Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont constitués des honoraires juridiques et bancaires, ainsi que des frais d'agence de notation encourus en 2010 ayant permis de mettre en place les divers contrats nécessaires au démarrage opérationnel de l'activité. Ces frais initiaux de 2010 représentent 4 535 072 euros de valeur brute et 2 140 027 euros en valeur nette au 31 décembre 2022.
Le solde des frais de développement est constitué des frais liés à la renégociation du contrat avec EDF immobilisés pour un montant total de 2 799 458 euros. Ces frais de développement sont constitués des honoraires juridiques, de conseils et des frais d'agence de notation supportés en 2014. L'amortissement de ces frais a commencé le 1er janvier 2015 et représente un amortissement cumulé au bilan au 31 décembre 2022 de 1 158 444 euros.

Aucun frais de développement complémentaire n'a été encouru en 2022.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements versés sont constitués d'une caution versée pour la location du siège de la société au 7, boulevard Malesherbes.

Les autres immobilisations financières sont constituées des avances et acomptes versés sur commande.

Le montant de l'avance à EDF a été versé hors taxes et correspond à l'électricité prépayée au début du contrat. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible et auto-liquidée auprès d'EDF lors de la livraison de l'électricité. Cette avance est comptabilisée en charge au compte « Achats d'électricité » proportionnellement aux livraisons d'électricité.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 957 872	401 600		4 359 472
Immobilisations incorporelles	**3 957 872**	**401 600**		**4 359 472**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 841	5 827		29 667
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 290	2 920		49 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**70 130**	**8 747**		**78 877**
ACTIF IMMOBILISE	**4 028 003**	**410 346**		**4 438 349**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 812 168 598 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	652 141 571		652 141 571
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	127 226 284	54 664 804	72 561 480
Autres	32 716 077	32 716 077	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	84 667	84 667	
Total	**812 168 598**	**87 465 547**	**724 703 051**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Au 31 décembre 2022, le poste Clients et comptes rattachés s'élève à 127 226 284 euros (contre 105 776 237 euros au 31 décembre 2021), et est principalement composé de factures clients à établir pour le complément de prix CP2 (pour 72 561 480 euros, contre 71 155 882 euros au 31 décembre 2021), ainsi que de factures à établir pour l'électricité livrée au mois de décembre 2022 (pour 54 662 404 euros).

Les autres créances sont principalement constituées de TVA sur avoirs à établir et de produits à recevoir correspondants à des créances fiscales et sociales.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	127 223 884
RABAIS, REMISES, RISTOURNES A	28 134 481
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	111 693
INT COURUS	1 234 858
INTERETS A RECEVOIR CPTES REMUNERES	10 352
Total	**156 715 269**

Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière du portefeuille se monte à 80 698 425 euros pour une valeur comptable de 83 134 858 euros. Le montant des plus-value latentes s'élève à 64 633 euros.
Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 2 501 066 euros.
Cependant, les placements présentant des valeurs boursières inférieures aux valeurs comptables correspondent à des obligations dont le capital est garanti, en conséquence, aucune provision n'a été constatée.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Obligations	56 900 000	54 398 934		2 501 066
Obligations	20 000 000	20 064 633	64 633	
Bons à moyen terme négociables	5 000 000	5 000 000		
Intérêts courus sur DAT	1 234 858	1 234 858		
TOTAL	**83 134 858**	**80 698 425**	**64 633**	**2 501 066**

Instruments de trésorerie

	Montant
Prime versée pour acquérir les options de vente	49 403 600
Reprise en charge linéairement à partir de 2020	-5 724 288
Total Instruments de trésorerie	**43 679 312**

Les options de vente d'électricité acquises sont un des outils de couverture contre le risque de chute de prix de l'électricité dans le cas où les clients exercent leur droit à suspendre le contrat aval. Elles couvrent trois périodes successives de livraison de cinq années, à partir de 2020. Pour la première de ces périodes, la société a couvert la totalité des volumes suspendus par les clients par des ventes à terme sur le marché, et à un prix supérieur au prix d'exercice de l'option de vente. La première des trois options n'a donc pas été activée.

La charges de la prime est répartie dans le compte de résultat pendant les périodes d'exercice des options, à savoir entre 2020 et 2034.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 358 089,60 euros décomposé en 1 740 576 titres d'une valeur nominale de 7,10 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 07/04/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	16 950 485
Résultat de l'exercice précédent	10 172 240
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**27 122 724**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	27 122 724
Total des affectations	**27 122 724**

L'évolution des capitaux propres est conforme au modèle financier de la société, qui prévoit de rembourser les capitaux des actionnaires à la fin du contrat Exeltium.

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	12 358 090			12 358 090
Réserve légale	1 235 809			1 235 809
Report à Nouveau	16 950 485	27 122 724	16 950 485	27 122 724
Résultat de l'exercice	10 172 240	8 960 859	10 172 240	8 960 859
Total Capitaux Propres	**40 716 623**	**36 083 583**	**27 122 724**	**49 677 482**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 047 600 539 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	97 155 000	13 005 000	52 020 000	32 130 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6 455	6 455		
- à plus de 1 an à l'origine	691 565 391	98 956 037	381 904 647	210 704 707
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	41 057 763	41 057 763		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 127 458	40 950 067	95 177 391	
Dettes fiscales et sociales	6 572 138	6 572 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	67 639 619	67 639 619		
Produits constatés d'avance	7 476 715	7 476 715		
Total	**1 047 600 539**	**275 663 794**	**529 102 038**	**242 834 707**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	111 232 989			
(**) Dont envers les associés				

Autres emprunts obligataires :
La société a émis le 29 avril 2010 un emprunt obligataire de 233 000 000 euros formé de 233 obligations de 1 000 000 euros de nominal. Les obligations ont été intégralement souscrites par la CDC.
Dans le cadre du refinancement de sa dette senior en 2015, la société a remboursé par anticipation 80 obligations de 1 000 000 euros à la CDC le 4 juin 2015, soit 80 000 000 euros. Sur le solde de 153 000 000 euros, la CDC a transféré, le 28 juillet 2015, 50 obligations à de nouveaux investisseurs.
Dans le même temps, la durée de l'emprunt a été allongée à 21 ans (contre 17 ans initialement) et le coupon a été réduit de 3,70 %. Il est maintenant stable sur toute la durée de l'emprunt.
Cet emprunt reste subordonné à l'emprunt senior contracté auprès des établissements de crédit. Il est notamment prévu qu'en cas de blocage des rabais, les flux de trésorerie opérationnels ne soient plus affectés au paiement des intérêts et du principal de l'emprunt obligataire.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
Ce poste est principalement constitué de la dette senior
Fin avril 2010, un droit de tirage de 1 590 000 000 euros a été accordé par dix banques pour achever le financement de la structure. Dans les mois qui ont suivi la société a utilisé ce droit à hauteur de 1 584 057 000 euros.
Le 4 juin 2015, dans le cadre de son refinancement, Exeltium a remboursé la totalité de l'en-cours de la dette senior pour un montant de 1 279 865 431 euros, ainsi que les intérêts courus et dus à cette date. Dans le même temps, la société a tiré une nouvelle dette pour un montant total de 1 435 000 000 euros. Cette nouvelle dette senior est répartie en trois tranches, ayant chacune un taux d'intérêt différent.

Notes sur le bilan

La date d'échéance de cette dette senior est fixée au 30 juin 2030, soit une maturité de 15 ans et six mois.
Cet emprunt, senior aux obligations souscrites par la CDC et les investisseurs obligataires, est notée BBB- par Standard & Poor's.

Cet emprunt fait l'objet de covenants liés entre autres aux obligations des clients et actionnaires au titre de la documentation et au respect d'un certain nombre de ratios.
Afin de se prémunir contre une hausse de taux, la société a souscrit à des contrats de swaps sur une durée de 15 ans et six mois. Au 31 décembre 2022, le montant notionnel total de ces swaps est de 590 903 887 euros et leur juste valeur négative est de 5 023 637 euros.
La société a mis en place ces contrats de swap afin de se couvrir contre les risques liés aux variations du taux Euribor 6 mois, auxquelles elle est exposée sur une grande partie de sa dette senior. Dans le cadre de ces swaps, Exeltium paye donc un taux fixe aux banques avec lesquelles elle a contracté. Ces mêmes banques lui rendent dans le même temps le taux Euribor 6 mois. Les échéances sont semestrielles.

Emprunts et dettes financières divers :
Ce poste est principalement constitué, en application du contrat aval, des dépôts de garantie versés par certains clients pour un montant de 40 668 200 euros. Ces dépôts de garantie servent à couvrir la société contre un certain nombre de risques. Ces dépôts sont rémunérés au taux Ester.
Le solde de ce poste de 389 420 euros (contre 386 616 euros au 31 décembre 2021) est constitué des créances détenues par les clients sur Exeltium.

Les dettes fiscales et sociales :
Elles sont constituées des charges diverses dues à l'Administration Fiscale, pour un montant de 6 572 138 euros.

Les autres dettes :
Ce poste est principalement constitué des rabais pour bonne performance du second semestre 2022 pour 28 406 769 euros.
Au 31 décembre 2022, le solde de 39 232 849 euros (contre 12 307 098 euros au 31 décembre 2021) est principalement constitué d'avoirs à établir vis-à-vis des clients relatifs aux surplus vendus sur le marché, ainsi qu'à la baisse de prix sur les volumes du second semestre 2022.

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES - FOURN	135 992 517
INTERETS COURUS A PAYER	6 455
INT COURUS / DEPOTS GARANTIE CLIENT	144
PERSONNEL - DETTES PROV. POUR	37 822
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	57 080
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES S	16 465
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	16 542
ETAT - CHARGES A PAYER	221 917
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	67 638 572
Total	**203 987 513**

Le poste Factures non parvenues – Fournisseurs est principalement constitué des factures non parvenues EDF, au titre du complément de prix CP2 (pour 95 177 391 euros) et de l'AFAb (pour 16 161 532 euros).

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE	9 797		
COMMISSION D'AGENT	14 973		
STANDARD & POOR'S	27 470		
AUTRES	32 427		
Total	**84 667**		

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 73 984 euros au 31 décembre 2021.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant net au début de la période	Amortissements	Montant net en fin de période
Frais liés au financement initial de la dette senior (2010)	-	-	-
Frais liés aux commissions de succès (2010)	1 283 692	104 165	1 179 527
Frais liés au refinancement de la dette senior (2015)	11 371 764	2 461 310	8 910 454
Frais liés au financement de la dette junior	5 886 847	1 108 430	4 778 417
- dont financement de la dette junior (2010)	*773 863*	*145 710*	*628 153*
- dont financement de la dette junior (2015)	*5 112 984*	*962 720*	*4 150 264*
TOTAL	**18 542 303**	**3 673 904**	**14 868 399**

Les frais d'émission d'emprunts supportés en 2015 sont étalés selon un mode actuariel qui tient compte des modalités de remboursement des emprunts. Le taux d'intérêt effectif a été calculé sur la base d'un taux moyen prenant en compte la majoration des taux d'intérêts au cours du temps. Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur les durées de vie résiduelles des dettes, à savoir quinze ans et six mois pour la dette senior et seize ans et six mois pour la dette junior.

La commission de succès encourue en 2010 est étalée linéairement sur la durée du projet, soit vingt-quatre ans.

Les amortissements correspondants sont présentés au compte de résultat dans les charges d'exploitation et non en charges financières.

Impôts différés actifs

La variation des actifs d'impôts différés s'analyse comme suit :

	Montant au début de la période	Utilisation sur la période	Réévaluation des IDA	Impôts différés actifs de la période	Montant en fin de période
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 923 695	- 2 938 808	- 0	-	984 886
Autres Impôts différés actifs					-
Plus-values latentes	6 124	- 6 124		16 691	16 691
Divers					-
TOTAL	**3 929 819**	**- 2 944 932**	**- 0**	**16 691**	**1 001 578**

L'utilisation de l'impôt différé actif, débutée en 2016, s'est poursuivie en 2022 et ce pour un montant de 2 928 241 euros. Les prévisions financières à moyen terme ont été mises à jour à l'occasion du refinancement. D'après le modèle financier de la société, la consommation de l'impôt différé actif prendra fin au 31 décembre 2023.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
VENTE D'ELECTRICITE	
Vente d'électricité aux clients	390 355 782
Vente d'électricité sur le marché	176 499 386
Ecarts positifs valorisés par RTE	1 609 127
Ventes de garanties de capacité sur le marché	7 727 459
Complément de prix CP2	2 608 290
A déduire : rabais et avoirs aux clients	-126 978 987
A déduire: Prime de put	-5 724 288
PRODUCTION VENDUE	
Frais d'injection, de soutirage, frais annexes divers	1 199 814
Commission	373 284
Autres produits des activités annexes	1 099 255
TOTAL	**448 769 121**

En raison des contrats Take or Pay qui lient la société aux clients, ces derniers ont l'obligation d'acheter l'intégralité de l'électricité qui leur est contractuellement allouée.

Les volumes qui ne peuvent pas être consommés conformément au programme de fourniture sont revendus sur les marchés par la société.

Le produit de la vente est intégralement rétrocédé aux clients via des avoirs. Pour cette activité la société facture une commission égale à 0,5% du produit de la vente et comptabilisée à la ligne "Commission".

Concernant les garanties de capacité, la société revend sur le marché une part des garanties de capacité qu'elle reçoit d'EDF, comme le lui permet la réglementation du marché des capacités. Cette part est calculée en fonction du coefficient de sécurité publié chaque année par RTE. Pour 2022, ce coefficient était de 0,98, et la société a donc revendu sur le marché 2% des garanties de capacité reçues d'EDF. La société a également vendu les garanties de capacité associées aux volumes d'opt-out et aux volumes résiliés.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Achats d'électricité

Le montant total des achats d'électricité à EDF est constitué de deux composantes :
- la partie du prix versée au cours de l'exercice,
- la part de l'avance versée à EDF enregistrée en charge proportionnellement aux livraisons d'électricité sur l'exercice (cf. les avances et acomptes versés sur commande).

Notes sur le compte de résultat

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation, soit 65 211 euros, sont constitués de 62 625 euros au titre des frais d'utilisation du réseau RTE et de 2 586 euros au titre des garanties de capacité sur le marché.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 66 186 euros
Honoraire des autres services : 6 900 euros

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		6 239
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 006 512	968 279
Reprises sur provisions et transferts de charge	131 600	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**2 138 112**	**974 518**
Dotations financières aux amortissements et provisions		131 600
Intérêts et charges assimilées	50 897 270	58 522 393
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 133
Total des charges financières	**50 897 270**	**58 663 126**
Résultat financier	**-48 759 158**	**-57 688 608**

Détail des intérêts par type d'emprunt:
- Dette junior : 10 159 385 euros (contre 11 262 305 euros en 2021)
- Dette senior : 17 973 868 euros (contre 19 141 805 euros en 2021)
- Swaps : 22 750 062 euros (contre 28 108 230 euros en 2021)

Impôt sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices au compte de résultat s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	2 655 380	3 532 790
Impôt différé	2 928 241	3 923 731
- IDA à reprendre / (intégrer) - imputation du déficit / (bénéfice)	*2 944 932*	*3 845 457*
- IDA à reprendre / (intégrer) - revalorisation du stock	*0*	*84 398*
- IDA à créer sur plus-values latentes	*- 16 691*	*- 6 124*
CHARGE / (PRODUIT) D'IMPOT	**5 583 621**	**7 456 521**

Au 31 décembre 2022, tous les déficits reportables ont donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs.

Autres informations

Informations sur les risques

Transactions avec l'Etat et les entreprises publiques :
Dans le cadre de son activité Exeltium S.A.S réalise des transactions avec l'Etat et les entreprises publiques, à savoir EDF et RTE. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes. Elles représentent un total d'achats de 283 940 647 euros en 2022 (146 886 793 euros en 2021) et une dette au 31 décembre 2022 de 24 557 406 euros (10 986 941 euros au 31 décembre 2021) hors avance en tête pour EDF, et des achats pour 65 211 euros ainsi qu'un total de vente de 1 609 127 euros pour RTE.

Parties liées :
Les transactions avec les parties liées présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales et courantes selon les critères rappelés ci-dessous.
Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.
Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.
Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.
Tous les clients de la société sont actionnaires et représentent à ce titre des parties liées.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	**4**	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Consolidation

Compte tenu de leur part dans le capital, aucun des actionnaires de la société ne consolide celle-ci par intégration globale ou par intégration proportionnelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	15 857
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**15 857**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garanties à première demande accordées par les banques des sociétés :	
- clientes de la société au titre de leurs obligations à l'égard d'EXELTIUM	181 214 000
- ayant signé un contrat d'option de vente (sans caution maison-mère en garantie)	
- ayant signé un contrat EFET	2 500 000
Autres engagements reçus	183 714 000
Total	**183 714 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 857 euros
La société a opté pour constater en charge les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite lorsque ces indemnités sont effectivement supportées. En conséquence, elle ne constitue pas de provisions à ce titre mais présente l'évaluation qui en est faite dans les engagements donnés hors bilan.

28 février 2023
Certifié conforme
Jean-Paul AGHETTI

EXELTIUM

-

BILAN & COMPTE DE RESULTAT 2023

Bilan – Actif :

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 907 921	4 359 472	4 548 449	4 950 049
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 491	78 877	8 614	16 307
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	652 141 571		652 141 571	739 949 480
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**661 136 983**	**4 438 349**	**656 698 634**	**744 915 836**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	127 226 284		127 226 284	105 776 237
Autres créances	32 716 077	3 009 065	29 707 012	2 081 049
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	83 134 858		83 134 858	32 180 670
Instruments de trésorerie	43 679 312		43 679 312	49 403 600
Disponibilités	140 877 278		140 877 278	183 936 585
Charges constatées d'avance (3)	84 667		84 667	73 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**427 718 475**	**3 009 065**	**424 709 410**	**373 452 123**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	15 869 976		15 869 976	22 472 122
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 104 725 434**	**7 447 414**	**1 097 278 020**	**1 140 840 081**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				87 807 910
(3) Dont à plus d'un an (brut)			72 561 480	71 155 882

Bilan – Passif :

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 358 090	12 358 090
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 235 809	1 235 809
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	27 122 724	16 950 485
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**8 960 859**	**10 172 240**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**49 677 482**	**40 716 623**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	97 155 000	110 160 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	691 571 845	789 806 289
Emprunts et dettes financières diverses (3)	41 057 763	32 651 149
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 127 458	115 627 257
Dettes fiscales et sociales	6 572 138	7 017 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 639 619	40 749 310
Produits constatés d'avance	7 476 715	4 111 661
TOTAL DETTES	**1 047 600 539**	**1 100 123 458**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 097 278 020**	**1 140 840 081**
(1) Dont à plus d'un an (a)	771 936 745	877 457 117
(1) Dont à moins d'un an (a)	275 663 794	222 666 341
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 455	2 362
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	446 096 769	319 488 901
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 672 352	4 429 149
Chiffre d'affaires net	**448 769 121**	**323 918 049**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	6	7
Total I	**448 769 127**	**323 918 057**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	378 189 221	238 721 474
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	65 211	69 588
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	791 204	821 229
Impôts, taxes et versements assimilés	1 643 345	3 921 832
Salaires et traitements	471 203	441 397
Charges sociales	220 901	210 646
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 084 251	4 414 510
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	151	13
Total II	**385 465 488**	**248 600 689**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**63 303 638**	**75 317 368**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		6 239
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 006 512	968 279
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	131 600	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	**2 138 112**	**974 518**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		131 600
Intérêts et charges assimilées (4)	50 897 270	58 522 393
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 133
Total VI	**50 897 270**	**58 663 126**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-48 759 158**	**-57 688 608**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**14 544 480**	**17 628 760**

28 juin 2023
Certifié conforme

Jean-Paul ACHETTI

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

EXELTIUM

7 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

APE : 3514Z Siret : 49029998900031

Jégard Créatis

CREATIS EXPERTISE & CONSEIL
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France
71 avenue VICTOR HUGO
[illegible] PARIS
[illegible]

Sommaire

1. Comptes annuels 1
Compte rendu de travaux 2
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Annexe 7
Règles et méthodes comptables 8
Faits caractéristiques 12
Notes sur le bilan 13
Charges à répartir sur plusieurs exercices 22
Impôts différés actifs 23
Notes sur le compte de résultat 24
Impôt sur les bénéfices 26
Autres informations 27
2. Détail des comptes 30
Bilan détaillé 31
Compte de résultat détaillé 36
3. Dossier de gestion 40
Soldes intermédiaires de gestion 41
Dossier de Gestion 42

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Compte rendu de travaux

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Monsieur Jean-Paul AGHETTI et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 02/05/2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS EXELTIUM relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 097 278 020,49
Chiffre d'affaires	448 769 120,71
Résultat net comptable (Bénéfice)	**8 960 858,92**

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS
Le 28/03/2023

André-Paul BAHUON
Expert comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 907 921	4 359 472	4 548 449	4 950 049
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 491	78 877	8 614	16 307
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	652 141 571		652 141 571	739 949 480
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**661 136 983**	**4 438 349**	**656 698 634**	**744 915 836**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	127 226 284		127 226 284	105 776 237
Autres créances	32 716 077	3 009 065	29 707 012	2 081 049
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	83 134 858		83 134 858	32 180 670
Instruments de trésorerie	43 679 312		43 679 312	49 403 600
Disponibilités	140 877 278		140 877 278	183 936 585
Charges constatées d'avance (3)	84 667		84 667	73 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**427 718 475**	**3 009 065**	**424 709 410**	**373 452 123**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	15 869 976		15 869 976	22 472 122
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 104 725 434**	**7 447 414**	**1 097 278 020**	**1 140 840 081**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				87 807 910
(3) Dont à plus d'un an (brut)			72 561 480	71 155 882

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 358 090	12 358 090
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 235 809	1 235 809
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	27 122 724	16 950 485
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**8 960 859**	**10 172 240**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**49 677 482**	**40 716 623**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	97 155 000	110 160 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	691 571 845	789 806 289
Emprunts et dettes financières diverses (3)	41 057 763	32 651 149
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 127 458	115 627 257
Dettes fiscales et sociales	6 572 138	7 017 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 639 619	40 749 310
Produits constatés d'avance	7 476 715	4 111 661
TOTAL DETTES	**1 047 600 539**	**1 100 123 458**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 097 278 020**	**1 140 840 081**
(1) Dont à plus d'un an (a)	771 936 745	877 457 117
(1) Dont à moins d'un an (a)	275 663 794	222 666 341
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 455	2 362
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	446 096 769	319 488 901
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 672 352	4 429 149
Chiffre d'affaires net	**448 769 121**	**323 918 049**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	6	7
Total I	**448 769 127**	**323 918 057**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	378 189 221	238 721 474
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	65 211	69 588
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	791 204	821 229
Impôts, taxes et versements assimilés	1 643 345	3 921 832
Salaires et traitements	471 203	441 397
Charges sociales	220 901	210 646
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 084 251	4 414 510
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	151	13
Total II	**385 465 488**	**248 600 689**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**63 303 638**	**75 317 368**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		6 239
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 006 512	968 279
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	131 600	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**2 138 112**	**974 518**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		131 600
Intérêts et charges assimilées (4)	50 897 270	58 522 393
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 133
Total VI	**50 897 270**	**58 663 126**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-48 759 158**	**-57 688 608**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**14 544 480**	**17 628 760**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 583 622	7 456 521
Total des produits (I+III+V+VII)	**450 907 239**	**324 892 575**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**441 946 380**	**314 720 335**
BENEFICE OU PERTE	**8 960 859**	**10 172 240**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		